

Engagement sur l'honneur



La Médiathèque départementale réalise des livres sonores en format DAISY, en partenariat avec l'apiDV (Accompagner, Promouvoir et Intégrer les Déficients Visuels), dans le cadre de l'exception handicap.

La loi du 1^{er} août 2006 (modifiée par la loi n°2011-901 du 28 juillet 2011, et par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016) relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) a institué au bénéfice des personnes atteintes d'un handicap une exception au droit d'auteur, autorisant ainsi les structures agréées à faire des transpositions oralisées des œuvres pour en faciliter l'accès. La Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine dispose pour cela d'un agrément, délivré par la commission paritaire citée à l'article R122-16 du code de la propriété intellectuelle.

Elle diffuse à ce titre des lots de ces livres adaptés aux bibliothèques et aux centres de documentation qui en font la demande.

Ces documents appartiennent ensuite à la structure demandeuse, mais ils restent à l'usage exclusif de personnes en situation de handicap.

1 – La structure qui est dépositaire d'un lot de livres sonores s'engage, par le présent document, à respecter ce cadre de loi (loi DADVSI du 1^{er} août 2006, modifiée par la loi n°2011-901 du 28 juillet 2011, et par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016).

2 – La structure s'engage à ne pas copier le contenu du CD.

Je, soussigné (e)
représentant la structure
déclare avoir lu les conditions énoncées, et m'engage à les respecter.

Fait à le

Nom, signature et cachet de la structure